



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente des affaires sociales

Élection du président et du vice-président

Le jeudi 1er décembre 1994 — No 1

Président: M. Roger Bertrand

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

115 \$ débats de la Chambre — 10 \$ Index
325 \$ débats des commissions parlementaires
105 \$ commission de l'aménagement et des équipements
75 \$ commission du budget et de l'administration
70 \$ commission des institutions
65 \$ commission des affaires sociales
60 \$ commission de l'économie et du travail
40 \$ commission de l'éducation
35 \$ commission de la culture
20 \$ commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
5 \$ commission de l'Assemblée nationale

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Qc) G1R 5P3
téléphone: 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592267

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des affaires sociales

Le jeudi 1er décembre 1994

Table des matières

Élection du président	1
Élection du vice-président	1

Intervenants

M. Raymond Brouillet, vice-président de l'Assemblée
M. Denis Lazure, président de la commission

M. Claude Pinard
M. William Cusano

Le jeudi 1er décembre 1994

Élection du président et du vice-président

(Onze heures dix-neuf minutes)

Le Président (M. Brouillet): À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, je déclare ouverte la séance de la commission des affaires sociales. Le mandat de la commission est de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a arrêté, le 30 novembre 1994, que la présidence de la commission des affaires sociales revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, «le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire». Alors, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président.

Élection du président

M. Pinard: M. le Président, si vous le permettez, je voudrais proposer le Dr Denis Lazure, député de Labelle.

• (11 h 20) •

Le Président (M. Brouillet): Député de La Prairie. Bon, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Brouillet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Brouillet): Adopté. Alors, je déclare donc le député de La Prairie élu président de la commission des affaires sociales. Alors, je demande maintenant au président élu de procéder à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente.

Le Président (M. Lazure): D'abord, vous me permettez, avant de continuer, quand même deux mots pour vous remercier, remercier les collègues des deux côtés de la table pour cette marque de confiance. Et, moi, je crois que nous aurons des heures intéressantes, le moins partisans possible, au sein de cette commission pour le plus grand avantage de la population du Québec. Merci de votre confiance.

Élection du vice-président

Alors, nous allons continuer et je suis prêt maintenant à recevoir des propositions pour le poste de vice-président ou de vice-présidente.

M. Cusano: M. le Président...

Le Président (M. Lazure): Oui, M. le député.

M. Cusano: ...premièrement, j'aimerais, au nom de mes collègues, vous féliciter d'avoir accepté ce poste. Ça fait de nombreuses années, je pense, qu'on s'est assis autour de cette table d'un côté ou de l'autre. On a eu des échanges intéressants, mais je suis sûr, M. le Président, que vous allez agir de façon très impartiale et qu'on va avoir, même dans des temps de «filibuster», de bonnes et très intelligentes discussions.

Alors, j'aimerais, en conséquence, M. le Président, proposer que M. Russell Williams, député de Nelligan, soit élu vice-président de la commission des affaires sociales.

Le Président (M. Lazure): Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire de l'opposition, il y a accord sur cette proposition majoritairement?

Une voix: Total.

Le Président (M. Lazure): Est-ce que, du côté de la députation ministérielle gouvernementale, il y a accord sur cette proposition aussi total?

Des voix: D'accord.

Le Président (M. Lazure): Alors, je remercie le député de Viau pour ses bonnes paroles. Je félicite le vice-président, le député de Nelligan, pour sa nomination. Je déclare donc le député de Nelligan vice-président de la commission des affaires sociales et je déclare aussi que les travaux de la commission sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 11 h 23)

